

ALGERIE TELECOM SPA  
DIRECTION OPERATIONNELLE RELIZANE

REF : 012/DO/SDT/DEPRA/CP/2019

Relizane : 15/08/2019

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DE RELIZANE

A

MONSIEUR, NAIR Amine  
Adresse : Cité des complexe -Relizane  
Tel Mobil : 05 57 79 25 03

**Objet :** Mise en demeure

Dans le cadre du contrat N°28/2019 relatif aux travaux de canalisations téléphoniques urbains, qui vous lie à Algérie télécom, ou l'ODSN°133 vous a été notifié le 06/06/2019, pour réaliser les travaux de canalisation à la Cité 40 logts + 150 logts +20 logts El Matmar, or vous être absent du chantier suscité depuis **le 10 août 2019**, sachant que votre délai de réalisation a expiré **le 14/08/2019**.

Pour cela, votre entreprise est mis en demeure afin de reprendre les travaux et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour achever les travaux et remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours à partir de la notification de cette mise en demeure et ce conformément à l'article 39 du contrat.

Le Directeur /I

Sous - Directeur Technique  
Direction Opérationnelle de Relizane

  
BELHADRI Dalia